

Profil de baignade de l'étang des Bois

Caractéristiques de la baignade		Schéma et vue de la zone de baignade		Historique de la qualité de l'eau				Carte des sources de pollution de la zone d'étude									
Nom de la baignade :	Étang des Bois			Qualité de l'eau au cours des dernières années				Date de MAJ : février 2024 									
Commune :	Vieilles-Maisons-sur-Joudry			* Classes de qualité selon la Directive 2006/77/CE du 15 février 2006 : Excellente, bonne, suffisante, insuffisante													
Département :	Loiret (45)			Liste des épisodes de pollution au cours des 5 dernières années				Sources potentielles de pollutions : Baignade Pêche Ruissellements Retenue de phosphore									
Région :	Centre-Val-de-Loire			<table border="1"> <thead> <tr> <th>2020</th> <th>2021</th> <th>2022</th> <th>2023</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Excellente</td> <td>Excellente</td> <td>Excellente</td> <td>Excellente</td> </tr> </tbody> </table>						2020	2021	2022	2023	Excellente	Excellente	Excellente	Excellente
2020	2021	2022	2023														
Excellente	Excellente	Excellente	Excellente														
Responsable de l'eau de baignade :	Conseil Départemental du Loiret			<table border="1"> <thead> <tr> <th>Date</th> <th>Type de pollution</th> <th>Origine</th> <th>Interruption de la baignade</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td> </td> <td> </td> <td> </td> <td> </td> </tr> </tbody> </table>				Date	Type de pollution	Origine	Interruption de la baignade					1:19 000 Légende : Bassin versant Source du fond de carte : IGN	
Date	Type de pollution			Origine	Interruption de la baignade												
Période d'ouverture :	06/07 au 01/09/2024	Inventaire des sources de pollution et mesures de gestion				1) Information du Conseil départemental du Loiret 2) Information du maire de Vieilles-Maisons-sur-Joudry 3) Prise d'un arrêté municipal de fermeture préventive et/ou temporaire de la baignade et affichage sur le site 4) Evacuation des baigneurs 5) Information de l'ARS et du service Police de l'eau 6) Expertise externe 7) Si retour à conditions normales, arrêté municipal de réouverture de la baignade avec affichage et transmission à l'ARS et au service Police de l'eau											
Heures de surveillance :	12h – 19h	Fréquentation moyenne : 120 personnes		Mesures préventives de réduction des pollutions				Indicateurs de suivi : Observations d'une situation anormale par : - les surveillants de baignade - le restaurant de l'étang des Bois - le camping des Bois - les services communaux - les pêcheurs - les forestiers ...									
Équipements :	Poste de secours, sanitaires			Gestion préventive des pollutions						Procédures							
Accessibilité aux animaux :	Interdits sur la plage et Tolérés en laisse en dehors de ce périmètre	Autres activités : Pêche, bateau		Sources de pollution potentielles				Impacts									
Assainissement	Canalisation d'eaux usées circulant sous la plage susceptible de se boucher et de déborder			Distance de la zone de baignade						Etude globale de l'étanchéité du réseau Contrôle annuel des regards							
Pêche	Amorçage autorisé et non réglementé	50 m				Sensibilisation à une pratique raisonnée de l'amorçage		Département du Loiret AAPPMA « La Loirenaise », Fédération de pêche du Loiret									